

PREMIERE PARTIE, CHAPITRE B.

Les monuments contemporains de la troisième république.

Conserver et mettre en valeur le patrimoine est, sous la troisième république, une préoccupation nouvelle maintenant régie par des lois qui limitent énormément le rôle des municipalités. Par contre elles possèdent un champs d'initiative beaucoup plus vaste en ce qui concerne son agrandissement puisque ce sont elles qui, sauf exception nous le verrons, décident du monument ou du buste à édifier. Chaque municipalité a ainsi enrichi le patrimoine national d'une empreinte "personnelle".

B.1: Le monument à la mémoire des jeunes gens morts en 1870-71.

Le 27 Mai 1886, une pétition, réalisée par un groupe de jeunes gens de la localité, est lue lors de la séance du Conseil Municipal. Dans celle ci est émise l'idée d'élever un monument à le mémoire des jeunes gens morts pour la défense de la patrie, en activité de service et pour les victoires de leurs devoirs.

Beaucoup de gennevillois étant morts lors de la guerre de 1870-1871 contre les prussiens il était normal qu'une telle idée naisse un jour. Bien que les archives de cette période aient disparus nous savons que Gennevilliers fut un des nombreux terrains de bataille de cette guerre.

De même, et cela grâce aux recensements, nous pouvons estimer les pertes: En 1866 la population de Gennevilliers était de 2186 habitants¹. Six ans plus tard, on en dénombrait 1897 alors que les chiffres ne cessaient de croître depuis 1841 où on comptait 1115 résidents. On peut donc présumer que la guerre fit plus de deux cent victimes.

Le conseil considérant que *"cette idée généreuse et patriotique fait le plus grand honneur à la jeunesse de Gennevilliers"*², accorde gratuitement un terrain à perpétuité dans le cimetière communal pour y élever un monument commémoratif. De même, et cela afin d'encourager et de participer à cette oeuvre, Mr Duchateau³, accorde, la même année, un rabais de 36% sur les travaux de maçonnerie, Mr Lefort² consent une baisse de 22% sur la serrurerie et Mr Lequeux, architecte communal, se propose pour dresser gratuitement les plans et devis¹.

Notes:

¹: Archives Municipales de Gennevilliers: Registres des délibérations.

²: In Registre des délibérations du 05/07/1885 au 27/12/1890.
Page 15.

³: Voir Annexe 6.

Nous ne savons si il y eut une inauguration de ce monument. Les registres des délibérations nous apprennent par contre qu'il fut déplacé en Mars 1911 dans le cadre de l'agrandissement du cimetière.

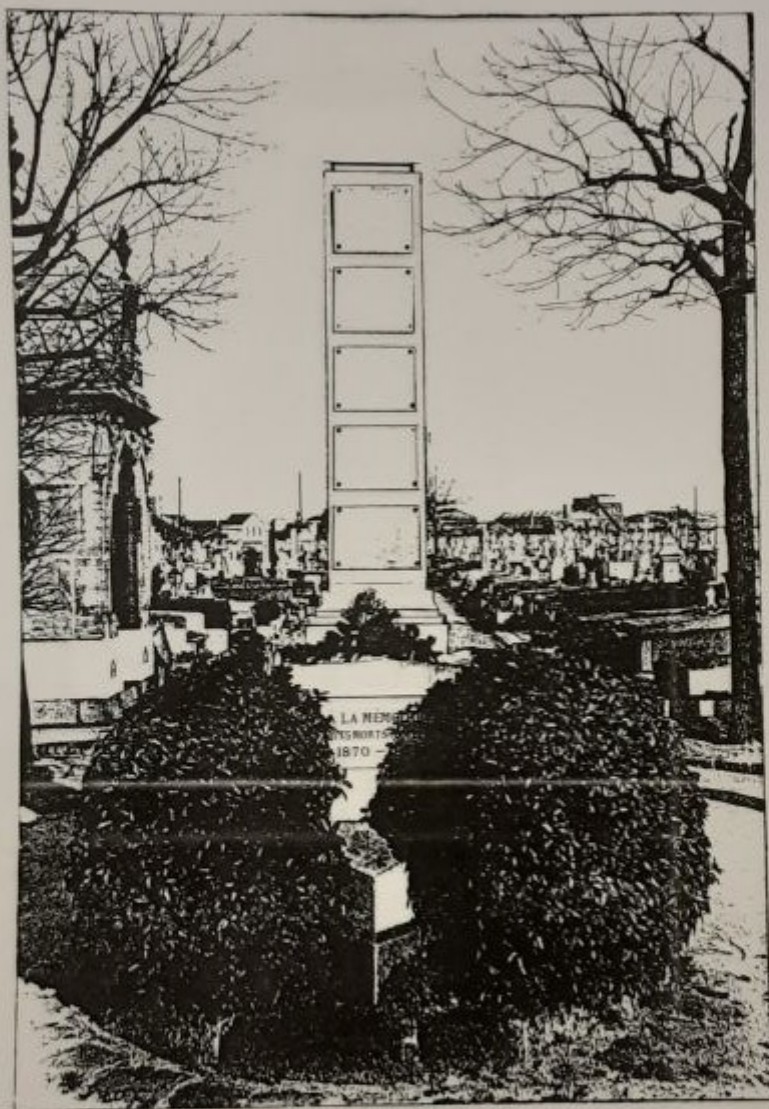


Fig: Le monument à la mémoire des morts pour la patrie
(1870-1871)

Cet emplacement fut de nouveau modifié en 1920. Le cimetière devant dorénavant accueillir les corps des soldats morts pendant la guerre 1914-1918. Il fut replacé dans l'allée centrale aux lieu et place de la croix de fer.